

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EURL A-FRIC FINANCE

SIREN : 520 513 151

Le 1er février 2026 à 10h00, l'associé unique de l'EURL A-FRIC FINANCE s'est réuni et a pris les décisions suivantes :

Décision

L'associé unique décide de transférer le siège social du 34 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris au 1, rue Hoche 95100 Argenteuil, à compter du 1er février 2026.

En conséquence, l'article des statuts relatif au siège social est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé au 1, rue Hoche 95100 Argenteuil. »

Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour effectuer les formalités auprès du guichet unique et du greffe.

Fait à Argenteuil, le 1er février 2026.

L'Associé unique, Diane SARE

Certifié conforme à l'original

Signature :

